



MAIRIE
Rue du village
78930 AUFFREVILLE-BRASSEUIL

Date de Convocation :
26/04/2023

Date d'affichage :
02/05/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Accusé de réception en préfecture
078-217800317-20230512-09-2023-DE
Date de télétransmission : 16/05/2023
Date de réception préfecture : 16/05/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,

Le douze mai, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Serge Ancelot, Maire.

Étaient présents : Mrs Torchet, D. Prattico, J-C Legrand, R-M Resende Marques, C. Mathieu, A. Tendero, F. Indergand, R. Marques, Mmes J. Samson et C. Deseine.

Absents excusés : P. Lacharme (pouvoir à Mr Ancelot), N. Guyon, P. Guéganou, R. Marques (pouvoir à R-M Resende Marques), Mme V. Galerne.

Secrétaire de séance : D. Prattico

N°09/2023

NIVEAU DE SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que dans un souci de réduction des déchets et de rationaliser la collecte à l'échelle du territoire, la Communauté Urbaine GPS&O a décidé de mettre en place un service de collecte des déchets adapté aux besoins de chaque commune tout en conciliant la nécessité d'uniformisation à l'échelle des 73 communes membres.

A cette fin, il est proposé à partir de d'octobre 2024 un service de collecte de base dit « socle » assorti d'options comprenant différents niveaux de services.

Considérant l'ajustement de la taxe d'ordures ménagères en fonction du niveau de service retenu,

Considérant les conclusions du groupe de travail déchets de la communauté urbaine et les différents niveaux de services proposés,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 10 voix pour, une abstention (D. TORCHET), 2 voix pour le maintien du niveau de service actuel (P. LACHARME, A. TENDERO)

- **SOUHAITE** la mise en place du service socle, comprenant :
 - La distribution de composteurs individuels et collectifs,
 - La mise à disposition de broyeurs à déchets verts,
 - La collecte des ordures ménagères, des emballages et papiers,
 - La collecte du verre en point d'apport volontaire,
 - L'accès aux douze déchèteries du territoire.
- **PRÉCISE** que l'estimation du taux de taxes d'ordures ménagères s'élèvera à 7,54 % au lieu de 4,04 %.

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme à l'original,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 15 mai 2023

Le Maire,
Serge ANCELOT



Certifié exécutoire Loi 82-213 du 02/03/1982 compte tenu :
- De la transmission en Préfecture le :
- De la publication le : **16 MAI 2023**
Le Maire, **16 MAI 2023**





MAIRIE
Rue du village
78930 AUFFREVILLE-BRASSEUIL

Accusé de réception en préfecture
078-217800317-20230512-10-2023-DE
Date de télétransmission : 18/05/2023
Date de réception préfecture : 16/05/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
26/04/2023

Date d'affichage :
02/05/2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mil vingt-trois,
Le douze mai, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Serge Ancelot, Maire.

Étaient présents : Mrs Torchet, D. Prattico, J-C Legrand, R-M Resende Marques, C. Mathieu, A. Tendero, F. Indergand, R. Marques, Mmes J. Samson et C. Deseine.

Absents excusés : P. Lacharme (pouvoir à Mr Ancelot), N. Guyon, P. Guéganou, R. Marques (pouvoir à R-M Resende Marques), Mme V. Galerne.

Secrétaire de séance : D. Prattico

N°10/2023

DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE – PROGRAMME VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS CHEMIN DES CONFIDENCES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme du Département des Yvelines (voirie et réseaux divers), prorogé jusqu'au 30 juin 2023, visant à aider financièrement les communes pour leurs opérations de travaux d'investissement en matière de voirie.

Considérant la nécessité de réfection du Chemin des Confidences,

Considérant le devis de l'entreprise WATELET T.P. pour la réalisation d'un bi-couche chemin des Confidences,

Considérant la capacité du programme départemental de voirie à aider au financement de travaux à hauteur de 66,50%, il est proposé au conseil municipal de faire une demande une subvention pour le financement desdits travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme Voiries et Réseaux Divers (VRD) 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales. *La subvention d'élèvera à 8 768,69 € HT soit 66,50% du montant des travaux subventionnables de 13 186 € HT.*
- **S'ENGAGE** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier annexé à la présente délibération, et conforme à l'objet du programme.
- **S'ENGAGE** à financer la part de travaux restant à charge.
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif 2023 l'article 2151 (section investissement).

- **AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme à l'original,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 15 mai 2023

Le Maire,
Serge ANCELOT



Certifié exécutoire Loi 82-213 du 02/03/1982 compte tenu :
- De la transmission en Préfecture le : **16 MAI 2023**
- De la publication le : **16 MAI 2023**
Le Maire,

